



PRÉSIDENCE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU BÉNIN



Palais de la Marina

01 BP 2028

Cotonou - Bénin

---

SECRETARIAT TECHNIQUE A LA COORDINATION  
PROJET DE COHESION SOCIALE DES REGIONS NORD DU GOLFE DE GUINEE  
P175043

**PLAN D'ATTENUATION ET DE GESTION DES VIOLENCES BASEES SUR  
LE GENRE (VBG), EXPLOITATIONS ET ABUS SEXUELS (EAS) ET DE  
HARCELEMENT SEXUEL (HS) DU PROJET COSO**

*Décembre 2022*

## Sommaire

Liste des sigles et abréviations .....	3
Introduction.....	4
1. Précis de la définition des concepts .....	4
1.1. Violence Basée sur le Genre (VBG) .....	4
1.2. Exploitation et Abus Sexuel (EAS) .....	4
1.3. Harcèlement Sexuel (HS) .....	5
2. Contexte et justification de l'élaboration du plan d'atténuation et de gestion des VBG/EAS/HS.....	5
2.1. Contexte de l'élaboration du plan d'action VBG .....	5
2.2. Justification d'un plan d'atténuation et de gestion des Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel (EAS/HS) .....	6
3. Objectifs du plan d'atténuation et de gestion des Violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel .....	6
4. Cadre législatif et réglementaire de l'atténuation et la gestion des VBG/EAS/HS au Bénin .....	6
5. Typologie des VBG et EAS/HS .....	7
5.1. Typologie et manifestations des VBG .....	7
5.2. Typologie et manifestations des Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel .....	8
6. Stratégies d'atténuation.....	8
7. Stratégie de gestion des VBG et des EAS/HS .....	9
8. Plan d'atténuation VBG et EAS du projet COSO .....	9
Conclusion .....	13
Bibliographie.....	13

### Liste des sigles et abréviations

AC-SDCC	:	Assistant du Coordonnateur, Spécialiste de Développement Conduit par les Communautés
ADV/ADQ	:	Association de Développement Villageois/Quartier de ville
AGR	:	Activités Génératrices de Revenu
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIPEC	:	Centres Intégrés Départementaux de coordination pour la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre
CNPEEG	:	Conseil National de Promotion de l'Equité et de l'Egalité Genre
COSO	:	projet de Cohésion Sociale
CPS	:	Centre de Promotion Sociale
EAS	:	Exploitation et Abus Sexuels
FCV	:	Fragilité, Conflit et Violence
HS	:	Harcèlement Sexuel
NES	:	Norme Environnementale et Sociale
ODD	:	Objectif de Développement Durable
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PEES	:	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGMO	:	Plan de Mobilisation de la Main-d'œuvre
PMPP	:	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PND	:	Plan National de Développement
SETCO	:	Secrétariat Technique à la Coordination
SGF	:	Spécialiste en Gestion Financière
SPM	:	Spécialiste en Passation des Marchés
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VBG	:	Violences Basées sur le Genre

## Introduction

La Violence Basée sur le Genre (VBG) est l'une des violations les plus courantes des droits de l'homme et un problème de santé publique à l'échelle mondiale. Elle existe dans tous les pays et dans des contextes où la Banque mondiale opère et affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles. La VBG peut être physique, sexuelle, psychologique, économique et sociale. La VBG, y compris l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS), peut prendre de nombreuses formes différentes, y compris les abus sexuels contre les enfants, la violence commise par les partenaires intimes, le harcèlement et les agressions sexuels, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, la traite et la violence sexuelle utilisées comme armes de guerre.

Le projet COSO est un projet de développement ayant en son sein des opérations comportant des grands travaux de génie civil notamment la construction des infrastructures socio-économiques et marchandes et le développement des activités économiques au niveau local. La mise en œuvre de ces activités peut aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS) dans la zone d'intervention du projet COSO. Les différents documents de sauvegarde élaborés dans le cadre de la préparation du projet, ont confirmé l'existence de ces risques qui peuvent être exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières. C'est le cas par exemple, de l'afflux important de travailleurs augmentant le risque de rapports sexuels transactionnels, le changement dans la dynamique de pouvoir au foyer, la redistribution des terres où les femmes sont typiquement exclues des titres fonciers, ou le manque de voies sécurisées facilitant l'accès au travail pour les femmes.

L'atténuation et la gestion des violences basées sur le genre et les exploitations et abus sexuels/harcèlement sexuel est devenue une nécessité pour la mise en œuvre efficace du projet COSO à travers l'élaboration d'un plan d'atténuation et de gestion des risques liés aux violences basées sur le genre, les exploitations et abus sexuels/harcèlement du projet COSO. Le document du plan d'atténuation et de gestion des VBG, EAS/HS comporte un précis de définitions des concepts, le contexte et justification de l'élaboration du plan d'atténuation et de gestion des VBG, EAS/HS, l'aperçu du cadre législatif et réglementaire des VBG, EAS/HS au Bénin, les objectifs de son élaboration, l'approche méthodologique utilisée, la typologie des VBG/EAS/HS ; les causes des VBG/EAS/HS ; les mesures d'atténuation ; le mode de gestion des VBG/EAS/HS, le plan d'atténuation et la conclusion.

### 1. Précis de la définition des concepts

Pour faciliter une meilleure compréhension du présent document, les expressions telles que Violence Basée sur le Genre (VBG) ; Exploitation, Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel.

#### 1.1. Violence Basée sur le Genre (VBG)

La Violence Basées sur le Genre est une Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Directives du Comité permanent inter-organisations sur la VBG, 2015, p.5). Dans le contexte du projet COSO, les violences basées sur le genre désignent tout acte préjudiciable orchestré contre une personne tout en tenant compte de son rang social, de son statut et de son genre.

#### 1.2. Exploitation et Abus Sexuel (EAS)

L'Exploitation et Abus Sexuel est le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire,

social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, 2017, p.6). Dans le cadre du présent projet COSO, l'expression Exploitation et Abus sexuels est une pression exercée par un supérieur sur son subordonné, un ouvrier sur les personnes de sexe opposés à des fins sexuelles.

### 1.3. Harcèlement Sexuel (HS)

Le harcèlement Sexuel désigne toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle (Banque mondiale, 2020, p.7). Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet COSO, le harcèlement sexuel désigne toute agression sexuelle exercée sur un individu en récompense à un service notamment les biens matériels, financiers et l'embauche.

## 2. Contexte et justification de l'élaboration du plan d'atténuation et de gestion des VBG/EAS/HS

Nous allons présenter dans un premier temps, le contexte de développement du projet de Cohésion Sociale et dans un second temps justifier la raison de l'élaboration du plan d'atténuation et de gestion des violences basées sur le genre et les exploitations et Abus Sexuel/harcèlement Sexuel.

### 2.1. Contexte de l'élaboration du plan d'action VBG

Le Gouvernement du Bénin a opté pour une nouvelle opération sur la cohésion sociale, avec l'appui de la Banque mondiale à travers le Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) qui regroupent le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Il est placé sous la tutelle du Secrétariat Général de la Présidence de la République.

L'objectif de développement du projet COSO est l'amélioration de la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du golfe de Guinée exposées aux conflits et aux risques climatiques. Le développement du projet COSO est en lien avec les objectifs spécifiques du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 relatifs aux axes :

- développer un capital humain sain, compétent et compétitif ;
- accroître durablement la productivité et la compétitivité économique;
- assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence de pôles de développement régionaux ;
- consolider l'État de droit et la bonne gouvernance. Le projet s'inscrit également dans la perspective de l'atteinte des objectifs du Programme d'Action du Gouvernement (2021-2026) à travers ses trois piliers que sont :
- renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ;
- poursuivre la transformation structurelle de l'économie et
- accroître durablement le bien-être social des populations.

Ainsi, le projet COSO est élaboré pour une durée de cinq (05) ans et sera développé autour de cinq (5) composantes à savoir :

- **Composante 1** : Investir dans la résilience et l'inclusion des communautés par le financement des investissements au niveau local pour promouvoir la résilience et l'inclusion des communautés dans les zones frontalières, sur la base d'une vision territoriale à moyen terme partagée entre les pays ;
- **Composante 2** : Renforcement des fondations et des capacités pour des communautés inclusives et résilientes à travers le financement d'activités de formation et de renforcement des capacités qui peuvent jeter les bases et renforcer les capacités des parties prenantes locales dans les pays du Golfe de Guinée ;
- **Composante 3** : Plateforme de coordination régionale et dialogue qui vise à renforcer la collaboration régionale entre les quatre pays cibles afin de soutenir une réponse cohérente pour

prévenir les risques de Fragilité, Conflit et Violence (FCV) et gérer les risques climatiques et de catastrophes dans le Golfe de Guinée ;

- **Composante 4** : Gestion de projet qui appuie la gestion et la coordination des projets aux niveaux régional, national et infranational pour la mise en œuvre efficace des activités du projet ;
- **Composante 5** : Composante d'intervention d'urgence qui servira de mécanisme de financement d'urgence éventuel qui pourrait être déclenchée en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine et / ou de crise sanitaire telles que les pandémies par la déclaration officielle d'une urgence nationale ou sur demande officielle des gouvernements respectifs.

## 2.2. Justification d'un plan d'atténuation et de gestion des Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel (EAS/HS)

Le plan d'atténuation et de gestion des violences basées sur le genre, les Exploitations et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel est un document d'orientation sur l'intégration des mesures liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets.

Le plan d'atténuation et de gestion des VBG, EAS/HS est prévu dans les clauses juridiques du projet COSO. Dans ce cadre, le gouvernement du Bénin a élaboré plusieurs instruments de sauvegarde environnementale et sociale en prélude à sa mise en œuvre, notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Plan de Mobilisation des Partie Prenantes (PMPP), le Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) et le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES).

### **3. Objectifs du plan d'atténuation et de gestion des Violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel**

Les objectifs visés par le plan d'atténuation et de gestion des Violences Basées sur le Genre et des EAS/HS dans la mise en œuvre des sous-projets du projet COSO sont :

- doter le projet des mesures d'atténuation des risques liés aux VBG et EAS/HS ;
- rendre disponible un document comportant les mesures d'atténuation des risques liés aux EAS/HS et aux VBG.
- développer des processus et des procédures pour répondre à l'EAS/HS si cela se produit dans le cadre du projet COSO.

### **4. Cadre législatif et réglementaire de l'atténuation et la gestion des VBG/EAS/HS au Bénin**

Un cadre juridique international et national riche en conventions et dispositions favorables à la considération des besoins et intérêts du genre dans la mise en œuvre des actions de développement a été établi.

Au nombre de ces dispositions, il est à noter :

- la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) qui comporte des mesures spécifiques à la protection et à la promotion des droits des femmes en général et dans divers domaines notamment politique, juridique, économique et culturel. Elle prône la mise en œuvre des mesures de discrimination positive pour favoriser l'épanouissement des femmes et leur participation au processus de développement comme actrices à part entière. Elle s'intéresse au secteur agricole à travers l'article 14 qui vise la protection des femmes rurales. La CEDEF attend des Etats parties la prise de dispositions spécifiques i) permettant à la femme rurale de bénéficier des mêmes opportunités que la femme urbaine en raison de l'importance de son rôle dans la gestion de la famille et dans le développement économique et social ii) favorisant un accès égal aux ressources foncières et aux ressources nécessaires à sa participation aux activités du secteur agricole iii) protégeant les

- femmes rurales contre les différentes violations de leurs droits compte tenu de leur vulnérabilité particulière concernant les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique de juillet 2003 ratifié par le Bénin en mai 2004 qui demande aux Etats entre autres, d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes (article 2) et de protéger les droits humains universellement reconnus des femmes, notamment les droits économiques (article 13) leur reconnaît le droit à l'héritage et particulièrement aux veuves (article 21) ;
  - les dispositions des ODD (Objectifs du Développement Durable) visent à parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes et à réduire les inégalités entre les pays et au sein de chacun ;
  - les orientations des organisations multilatérales comme la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et l'UEMOA (Union Monétaire Ouest Africaine) qui identifient la modernisation des exploitations familiales et le développement des filières agricoles comme les axes majeurs de la politique agricole.

En réalité, les différents instruments sont peu vulgarisés, leurs dispositions méconnues et diversement admises. En dehors des instruments juridiques internationaux, le volet genre est soutenu par nombre d'instruments juridiques nationaux.

Le contexte national est caractérisé par des textes juridiques et des dispositions institutionnelles et stratégiques. Sur le plan juridique, plusieurs textes favorisant l'égalité du genre ont été votés notamment :

- la loi n° 2019 du 07 novembre 2019 portant Constitution de la République du Bénin en son article 26 prône l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- le Code des Personnes et de la Famille est promulgué. Il confère aux femmes des droits égaux en termes d'héritage ;
- au plan institutionnel, le Bénin dispose d'un cadre favorable à la promotion du genre. C'est ainsi que le décret N°2013-51 du 11 février 2013 a permis la création du Conseil National de Promotion de l'Equité et de l'Egalité Genre (CNPEEG) ;
- décret n°2012-22a du 13 août 2012 portant création, composition, attributions et fonctionnement des centres intégrés départementaux de coordination pour la prise en charge des victimes et survivants (es) de violences Basées sur le genre ;
- la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant sur la prévention et la répression des violences faites aux femmes a permis l'élaboration d'un plan d'action pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes. Toutefois, les textes de loi restent peu appliqués et le nombre de cas déferés à la justice reste faible. Ceci s'explique notamment par les difficultés que les femmes rencontrent à accéder à la justice, les procédures judiciaires étant méconnues, complexes, longues et coûteuses.

## 5. Typologie des VBG et EAS/HS

Il s'agira dans un premier temps de faire la répartition des types de VBG selon les résultats de l'enquête réalisée par EMPOWER/CARE/USAID en 2013 au nord du Bénin ainsi que leur manifestation et dans un second temps de présenter les types d'Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel.

### 5.1. Typologie et manifestations des VBG

La violence basée sur le genre est reconnue dans le monde entier comme une violation des droits humains fondamentaux. Selon les résultats des études réalisées par EMPOWER/CARE/USAID en 2013 au nord du Bénin, on distingue cinq types de VBG. Le tableau I présente les types et les manifestations des différentes formes.

**Tableau 1** : Typologie, auteurs et manifestations des VBG

N°	TYPE DE VIOLENCE	AUTEURS	MANIFESTATIONS
1	Violences sexuelles	Supérieurs hiérarchiques, conjoints, voisins, propriétaire de maison, frère, mère, tante, famille	L'imposition des désirs sexuels et des choix sexuels à la femme
2	Violences verbales et psychologiques		Les insultes, l'intimidation, la sorcellerie, les rites de veuvage inhumains et dégradants
3	Violences pratiques traditionnelles néfastes		Les mutilations génitales, la pratique de veuvage et les rites
4	Violences physiques		Arrachement des cheveux, Les morsures, de brûlures, la torsion ou la cassure de bras, de meurtres, de strangulations, de bains d'acides,
5	Violences liées à la traite des femmes et des jeunes		Les mariages forcés, les abus d'autorité

L'observation du tableau n°1 montre qu'il existe cinq types de VBG. Il s'agit des violences sexuelles, des violences verbales et psychologiques, des violences physiques et enfin la traite des femmes et des jeunes. Les auteurs de ces différents types de VBG sont les patrons d'ateliers, les supérieurs hiérarchiques, les conjoints, les voisins, les propriétaires de maison, les mères, les tantes et les membres de la famille. Ces différents types de VBG se manifestent de diverses manières comme consignés dans le tableau n°1.

## 5.2. Typologie et manifestations des Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel

Selon le rapport de l'organisation non gouvernementale EMPOWER/CARE/USAID en 2013, rapporté aux activités du projet COSO, il existe plusieurs types d'exploitation et abus sexuels. Ils sont présentés ici dans le tableau 2.

**Tableau 2** : Typologie, auteurs et manifestation des EAS/HS

N°	TYPE D'EAS/HS	AUTEURS	MANIFESTATIONS
1	Attouchements non désirés	Supérieurs hiérarchiques, responsables ADV, Ouvriers, Chefs d'entreprise, Chefs chantiers, employé, famille	Rapprochements entre personnes de sexes opposés sans consentement
2	Chantage psychologique		Responsable de chantiers demandant des faveurs sexuelles aux femmes chefs de famille
3	Contrainte affective		Imposition des relations sexuelles en échange d'un service.
4	Exigence d'une relation sexuelle quel que soit le contexte		Promesse d'argent, d'opportunité d'emploi
5	Imposition d'une relation sexuelle comme condition à l'octroi d'une aide.		Demande de relation sexuelle conditionnée l'embauche

L'observation du tableau 2 révèle l'existence de cinq types d'EAS/HS. Les auteurs de ces actes sont constitués des supérieurs hiérarchiques, les responsables ADV, Ouvriers, Chefs d'entreprise, Chefs chantiers, employé, famille et les personnes faisant usage de leur rapport de force.

## 6. Stratégies d'atténuation

Il existe différentes stratégies d'atténuation des effets des violences basées sur le genre et les exploitations et abus sexuels/ harcèlement sexuel. Certaines sont quelques fois identiques.

Dans le cas des **VBG**, l'ensemble du personnel du projet, les bénévoles, les prestataires seront encouragés à signaler les cas présumés ou avérés de VBG sur les chantiers de réalisation des sous-projet. Les cas possibles de VBG qui seront signalés sur les sites des différents sous-projets seront enregistrés et prise en charge par le Mécanisme de Gestion des Plaintes élaboré pour le compte du

projet. Les responsables d'entreprise seront tenus de signaler les cas présumés ou avérés de VBG à l'UGP dans les 48 heures, car ils auront la responsabilité de faire respecter les engagements de l'entreprise et de tenir leurs subordonnés directs responsables du respect du Code individuel de conduite qui doit être signé par tous les employés du projet et leurs sous-traitants.

Le projet fournira des informations aux employés et à la communauté sur la façon de signaler les cas de violation du Code de conduite en matière de VBG par le biais du mécanisme de gestion des plaintes du projet. Le comité de suivi de conformité assurera le suivi des cas de violation du Code de conduite en matière de VBG.

Quant aux **EAS/HS**, le mécanisme d'atténuation des exploitations et abus sexuels/le harcèlement sexuel sera beaucoup plus basé sur la sensibilisation des travailleurs, des parties prenantes majeures (élus locaux et personnel des différentes mairies) et la population locale sur les risques d'EAS/HS, ainsi que les responsabilités des travailleurs en vertu du code de conduite. Les modalités d'information des employés et de la population locale sur la façon de signaler au mécanisme de gestion des plaintes les cas d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel. La procédure de notification des allégations à l'entrepreneur et les prestataires de services de lutte contre les EAS/HS seront orientés vers les Centres de Promotion Sociale (CPS) et la Police Républicaine.

### **7. Stratégie de gestion des VBG et des EAS/HS**

La stratégie de gestion des cas de VBG et des EAS/HS relève des compétences de l'Etat à travers ses structures déconcentrées avec l'appui des organisations de la société civile. Les cas de VBG et EAS/HS sont renvoyés vers les Centres de promotions sociales (CPS) des localités concernées. Les ONG jouent un grand rôle dans la gestion des cas de VBG avec l'appui de la police républicaine qui reçoit les plaintes et envoie les survivants vers les CPS et les ONG qui s'occupent de leur prise en charge. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet COSO, des accords seront signés avec quatre (04) structures pour la mise en œuvre du plan d'action VBG mais pas avec les CPS car ils sont des structures déconcentrées de l'Etat chargées de la prise en compte des questions liées aux VBG.

### **8. Plan d'atténuation VBG et EAS du projet COSO**

Le tableau 3 présente le plan d'atténuation et de gestion des VBG et des EAS/HS du projet COSO.

**Tableau 3 : Plan d'atténuation et de gestion des violences basées sur le genre et des EAS/HS du projet COSO**

N°	Mesures clé d'atténuation des risques	Explication de l'action	Tâches	Responsable	Date de début	Date de fin	Budget	Indicateurs
1	Former le personnel du SETCO (Unités régionales et personnels de gestion) sur les orientations de la Banque en matière d'évaluation et atténuation les risques EAS/HS.	Au cours de la mise en œuvre des activités du projet deux (02) ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes seront Organisés sur les outils de mise en œuvre du plan de prévention et de gestion des abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS) dans les activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les TDR pour la tenue des ateliers</li> <li>- Budgétiser les ateliers</li> <li>- Obtenir l'ANO de la Banque mondiale</li> <li>- Dérouler l'atelier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc</li> <li>- Sauv Env</li> </ul>	Janvier 2023	mai 2027	Atelier de 4 jours regroupant 60 personnes (location salle : 200 000/jour, Hébergement : 20 000 par jour et par personne, Pause-café : 3 500/personne*2 pauses, Déjeuner : 7 500 par personne, Diner : 7 500 par personne, Communication interne : 2 000 par personne, Transport (aller-retour) : 15 000 par personne, Equipe de modération : 45 000 par personne * 5 personne, Carburant : 350 000 Total : 9260 000 FCFA	Deux (02) ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes sur les outils de mise en œuvre du plan de prévention et de gestion des abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS) d'atténuation et des VBG dans les activités du projet sont tenus et le rapport est disponibles
2	Sensibiliser les services techniques du Ministère en charge du Projet ainsi que les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des composantes du projet sur la prise en compte des risques de EAS/HS	Pendant la mise en œuvre des sous-projets, des séances de sensibilisation seront organisées sur la prise en compte des risques liés aux EAS/HS	Intégrer dans les DAOL des entreprises la prise en compte des risques liés aux EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc</li> <li>- Sauv Env</li> </ul>	Février 2023	Mai 2027	Inclus dans le contrat des entreprises	Disponibilité des rapports de séances de sensibilisation organisées par les entreprises en charge des travaux
3	Mettre en place les comités de gestion des plaintes à tous les niveaux (villageois, arrondissement, Communal et Départemental)	Dans les différentes Communes d'intervention du projet, il est installé des comités de gestion des plaintes partant du niveau villageois jusqu'à la Commune	Sensibiliser les membres des différents comités sur le remplissage du formulaire de eMGP du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc</li> <li>- Sauv Env</li> <li>- Responsables unités régionales</li> <li>- Superviseurs et facilitateurs communaux</li> </ul>	Février 2023	Mars 2023	Inclus dans les activités des facilitateurs et unités régionales	Disponibilité de comités de gestion des plaintes à tous les niveaux
4	Former les superviseurs communaux, les facilitateurs communautaires et les responsables des antennes régionales sur	Pendant la formation des superviseurs communaux, les facilitateurs communautaires et les responsables des	Intégrer dans le manuel de formation des superviseurs communaux, les facilitateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AC-SDCC</li> <li>- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc</li> <li>- Sauv Env</li> </ul>	Juin 2022	Fin du projet	Inclus au budget de formation des facilitateurs et superviseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des rapports de formation</li> <li>• Disponibilité du manuel de formation contenant les mesures</li> </ul>

N°	Mesures clé d'atténuation des risques	Explication de l'action	Tâches	Responsable	Date de début	Date de fin	Budget	Indicateurs
	les violences basées sur le genre / EAS /HS dans la mise en œuvre des sous-projets	antennes régionales, il sera développé un module sur les violences basées sur le genre / EAS /HS dans la mise en œuvre des sous-projets	communautaires et les responsables des antennes régionales les aspects liés aux violences basées sur le genre / EAS /HS dans la mise en œuvre des sous-projets					d'atténuation des risques liés aux VBG/EAS/HS
5	Informier et sensibiliser les parties prenantes sur les risques de violence Basée sur le Genre / EAS / HS dans les activités du COSO	Des séances de sensibilisation seront organisées à l'endroit des parties prenantes sur les risques de violence Basée sur le Genre / EAS / HS dans les activités du COSO	Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des parties prenantes sur les risques de violence Basée sur le Genre / EAS / HS dans les activités du COSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AC-SDCC</li> <li>- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc</li> <li>- Sauv Env</li> </ul>	A partir de Février 2023 et en continues	Fin du projet	Inclus dans le contrat des entreprises	Disponibilités des rapports et PV des séances de sensibilisation
5	Assurer la supervision de la mise en œuvre du plan d'action VBG	Organiser des missions de suivi sur la prise en compte des VBG/EAS/HS dans les activités du projet	S'assurer de l'intégration des mesures liées au VBG/EAS/HS dans toutes les activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc</li> <li>- Sauv Env</li> </ul>	Toute la durée du projet (2022-2027)	Fin du projet	Activités permanentes sans coût	Prise en compte des mesures VBG/EAS/HS dans les activités du projet Disponibilité des rapports de supervision
6	Réaliser la cartographie et la stratégie d'atténuation des abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS) et des Violences Basées sur le Genre (VGB) dans les activités du projet	Dans la zone d'intervention du projet, il sera réalisé une cartographie des VBG/EAS/HS afin de les catégoriser par zone et la stratégie la stratégie de prévention à mettre en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des TdR</li> <li>- Valider les TdR par le Comité National de Pilotage</li> <li>- Obtenir l'ANO de la Banque mondiale</li> <li>- Lancer l'avis</li> <li>- Evaluation des offres</li> <li>- Signer le contrat</li> <li>- Dérouler la mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AC-SDCC</li> <li>- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc</li> <li>- Sauv Env</li> <li>- SPM</li> <li>- SGF</li> </ul>	A partir de Février 2023 et en continues	Fin mars 2023	24000 000 (ligne 2.4.2.2 du PTBA)	Liste des structures disponible
7	Associer les Centres de Promotion Sociales et les antennes de l'Institut National de la Femme (INF) pour la prise en charge des VBG/EAS/HS/VCE	Les centres de promotion sociale et l'Institut National de la Femme disposent des expériences en matière de prise en charge des VBG/EAS/HS/VCE dans les activités du projet. Leur appui serait capital pour la gestion des cas de VBG/EAS/HS	Mener des démarches vers les structures concernées pour leur collaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AC-SDCC</li> <li>- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc</li> <li>- Sauv Env</li> <li>- SPM</li> </ul>	A partir de février 2023	31/05/2027	Sans coût	Les centres de promotion sociales et les antennes de l'Institut National de la Femme interviennent dans la prévention et la prise en charge des VBG

N°	Mesures clé d'atténuation des risques	Explication de l'action	Tâches	Responsable	Date de début	Date de fin	Budget	Indicateurs
8	Elaborer le code de conduite sur les VBG/VBG/EAS/HS/VCE comprenant des sanctions claires en cas de violation et les comportements interdits, par tous les acteurs	L'accès aux différents sites d'accueils des sous-projets à réaliser doit avoir des exigences pour la bonne marche des activités.	Elaborer le code de conduite sur les VBG/EAS/HS/VC	- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc - Sauv Env	Janvier 2023	Mars 2023	Sans coût	Code de conduite élaboré
9	Signer de code de conduite sur les VBG/EAS/HS/VCE par tous les acteurs de mise en œuvre du projet COSO	Tout travailleur ou entreprise doit avoir un code de conduite et le faire signer par les employés	Exiger à tous les usagers des sites d'accueils des différents sous-projets la signature du code de conduite	- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, - Spéc Sauv Env	Février 2023	En continue	Sans coût	100 % des employés directs et indirects du projet, y compris les sous-consultants et les entrepreneurs ont signé le code de conduite
10	Doter tous les sites d'accueil des sous-projets et les bureaux de SETCO des toilettes séparées pour les femmes et pour les hommes	Sur tous les sites des différents sous-projets et le bureau de SETCO y compris les unités régionales se côtoient les hommes et les femmes	Intégrer dans les plans types des entreprises ces mesures et veiller à leur respect	- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, - Spéc Sauv Env	Février 2023	mai 2027	Intégrer dans le contrat des entreprises	Disponibilité des toilettes séparées sur les sites d'accueil des sous-projets et les bureaux de SETCO pour les femmes et pour les hommes
11	Assurer le coaching des membres des Communautés dans la lutte contre les VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention du projet	Pendant l'exécution des activités du projet, les membres des Communautés doivent être coachés pour la lutte contre les VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention du projet	Intégrer dans le contrat des structures d'accompagnement des activités sur le terrain, le volet de coaching des communautés	- Spéc Sauv Soc, Genre et VGB - Spéc Sauv Env	A partir de mars 2023	mai 2027	Intégrer dans le contrat des structures d'accompagnement	Le coaching des communautés est fait
12	Evaluer le niveau de mise en œuvre du plan d'atténuation et de gestion des VBG/EAS/HS	Les risques continus des évaluations des risques sociaux seront évalués afin de détecter les risques d'EAS/HS	- Elaboration de questionnaire d'évaluation ; - Organisation de focus - Evaluation des risques d'EAS/HS via le questionnaire	- AC-SDCC - Spéc Sauv Soc, Genre et VGB, Spéc - Sauv Env	Décembre 2023	Mai 2027		Rapport d'évaluation disponible
Coût total de mise en œuvre du plan								33260 000

**NB** : Les éléments de coût contenus dans le plan ont été obtenus à partir du plan d'opération (PlanOp du projet). J'ai copié les coûts inscrits dans le planOp pour chaque activité que j'ai multipliée par 1000.

## Conclusion

Le plan d'atténuation des VBG et des EAS/HS est un document stratégique qui donne des orientations sur les actions à mener pour contrer les risques liés aux VBG et EAS/HS dans la mise en œuvre des activités du projet COSO. Le montant de la mise en œuvre du plan est de 33 260 000 FCFA. Ce montant prend en compte les ateliers et le recrutement de consultants. Les activités non budgétisées sont celles qui sont susceptibles d'être intégrées à d'autres activités du projet et contrats des structures et entreprises impliquées dans la mise en œuvre du projet. La mise en œuvre des différentes mesures proposées dans ce document sera d'une importance capitale pour le projet COSO. Les prochaines activités à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan est l'élaboration des termes de références comme mentionnés dans le document.

## Bibliographie

1. Banque mondiale (2020) : Note de bonnes pratiques – Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil ;
2. Banque mondiale (2017) : Cadre environnemental et social, Mai 2017, 121 p ;
3. Banque mondiale (2021) : Rapport d'évaluation du genre au Bénin, Janvier 2021, 188 p ;
4. CIPCRE-Bénin (2021) : Guide d'intégration des thématiques transversales dans les interventions du CIPCRE-Bénin, Juillet 2021, 19 p ;
5. CIPCRE-Bénin (2021) : Politique de promotion du genre, (Pro Genre), Juillet 2021, 13 p ;
6. FAO (2018) : Série des Evaluations Genre des pays, Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, 2018, 152 p
7. Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2015). Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action: Reducing risk, promoting resilience and aiding recovery. [https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines\\_lo-res.pdf](https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf)
8. Nations Unies (2017) : Glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, deuxième édition. [https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20French\\_1.pdf](https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20French_1.pdf) 57